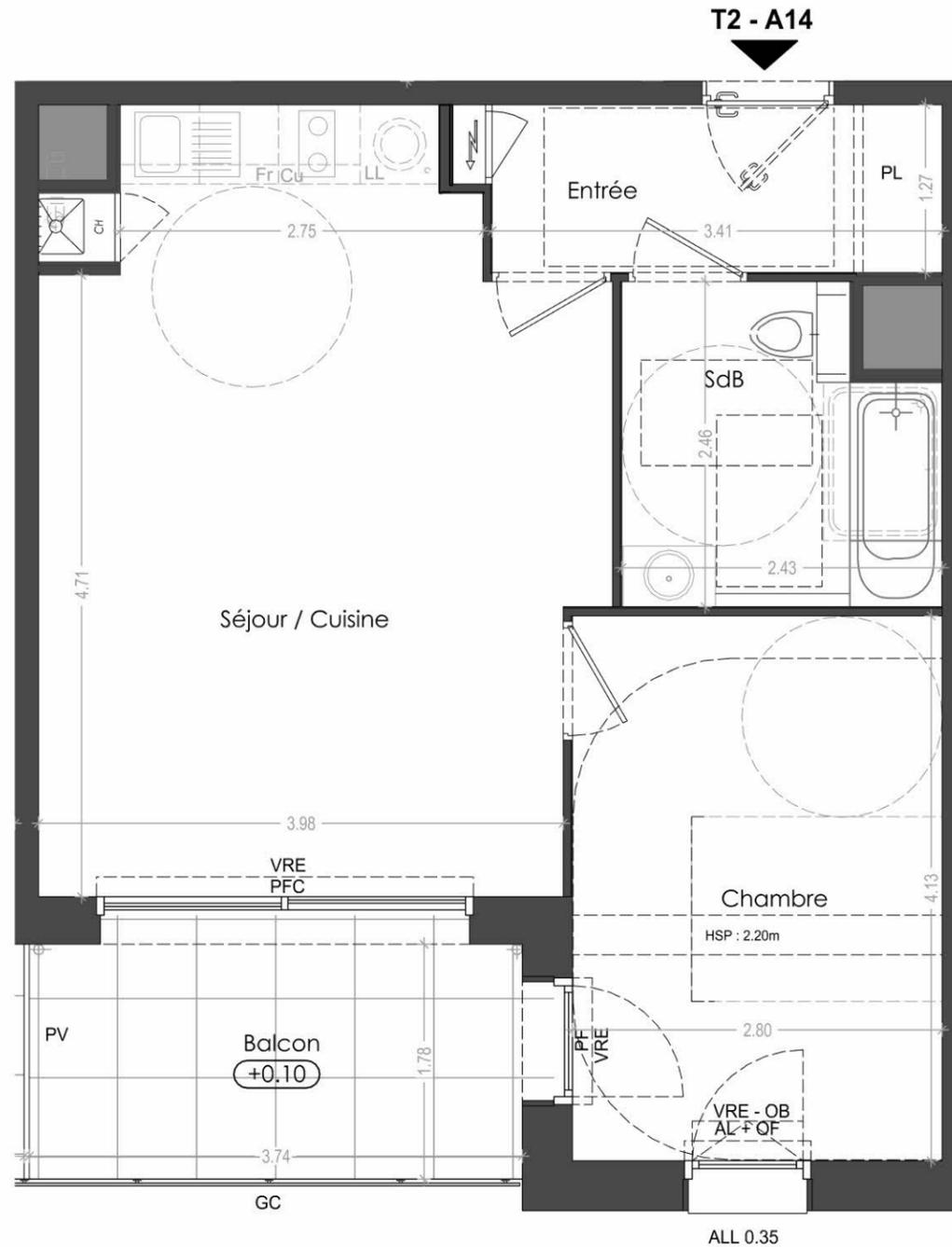


**PLAN PROVISOIRE**



T2 - A14

GR O U P E



"Les Villas du Rahic"

20 LOGEMENTS  
12, Avenue du Rahic  
56340 CARNAC

MAITRE D'OUVRAGE

**ARC PROMO SUD BRETAGNE**

1, rue Geneviève de Gaulle Anthoinoz  
CS 40832 35208 RENNES Cedex 2

groupe.arc@groupearc.fr  
tél 02.99.86.13.86

ARCHITECTE

**GUIOLET - BELBEOC'H**

10, place de la Madeleine  
BP 81 56003 VANNES Cedex

secretariat@guiolet-belbeoch.com  
tél 02.97.63.51.93



Lot n°	Cage	Logement	Type	Niveau
33	A	A14	T2	R+1

Surfaces Habitables	
Séjour / Cuisine	23,38 m <sup>2</sup>
Entrée + placard	4,34 m <sup>2</sup>
Chambre	11,57 m <sup>2</sup>
SdB / WC	5,49 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>44,78 m<sup>2</sup></b>
Balcon	6,66 m <sup>2</sup>

LEGENDE

HSP	Hauteur sous poutre
HSFP	Hauteur sous faux-plafond
VRE	Volet Roulant Electrique + Bouton commande
PF	Porte-fenêtre
PFC	Porte-fenêtre Coulissante
OF	Ouvrant Française
OB	Oscillo-Battant
AL+OF	Allège vitrée + Ouvrant française
PF	Soffite ou faux-plafond
ALL	Allège
PL	Placard
LL	Lave-linge
LV	Lave Vaisselle
Fr	Réfrigérateur
Cu	Plaques cuisson
GC	Garde corps
CH	Chaudière
PV	Pare vue métallique
0.00/ ±0.00	Niveau intérieur / Niveau extérieur



Nota:  
En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Les canalisations, rebords et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. Les surfaces des placards sont inclus dans les surfaces des pièces.

Etabli le 30 mai 2023  
Mise à jour le 24/01/2024

Echelle 1/50ème